

SECONDE PROFESSIONNELLE NJPF

« Nature – Jardins – Paysage – Forêts » Première année du Baccalauréat Professionnel 3 ans « Aménagements Paysagers »



PUBLIC CONCERNE

Cette filière s'adresse à des élèves :

- ⇒ attirés par un enseignement concret, qui aiment travailler en extérieur et réaliser des chantiers en lien avec le végétal.
- ⇒ souhaitant acquérir un début de professionnalisation en aménagements paysagers afin d'obtenir un Baccalauréat Professionnel.

ADMISSION

⇒ Après une classe de Troisième et via la procédure d'affectation académique

CONTENU DE LA FORMATION

⇒ Une année de formation comprenant de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel, complétés par 5 semaines de stage en milieu professionnel (dont 3 prises sur la scolarité) :

ENSEIGNEMENT GENERAL	HORAIRE HEBDO.	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	
Français	2 h	Contexte des chantiers d'aménagement Aménagement (1,5 h) Biologie (1,5 h)	3 h
Education socioculturelle	1 h		
Histoire Géographie	1 h	Travail sur le chantier, opération d'entretien et utilisation des matériels	3,5 h
Sciences économiques	1 h		
LV (anglais ou espagnol)	2 h	Aménagement (1,5 h) Agroéquipement (2 h)	4 h
Education Physique et Sportive	2 h		
Biologie	2 h	Spécialisation professionnelle Travaux des Aménagements Paysagers	4 h
Mathématiques	2 h		
Physique Chimie	1 h		
Informatique	1 h		
EIE : Enseignement à l'Initiative de l'Etablissement : enseignement concret sur une thématique définie tous les ans			3 h
Enseignement facultatif : Rugby			

Des séquences pluridisciplinaires, des travaux pratiques encadrés, un chantier école et 1 semaine de stage collectif « Education à la santé et au développement durable » rendent la formation plus concrète.

La Seconde Professionnelle permet l'obtention du BEPA Travaux Paysagers délivré en contrôle continu. Il sera validé en fin de 1^{ère} baccalauréat professionnel « Aménagements Paysagers ».

POURSUITE D'ETUDES

A l'issue de la classe de Seconde Professionnelle, l'élève pourra :

- choisir une classe de Première de Bac. Pro. « Aménagements Paysagers » ou dans une autre option après obtention d'une dérogation
- rejoindre une deuxième année de CAP ou de CAPA

PREMIERE ET TERMINALE DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL EN 3 ANS « AMENAGEMENTS PAYSAGERS »



ADMISSION

- ⇒ Après une classe de Seconde Professionnelle « Nature – Jardins – Parcs – Forêts » ou d'un autre champ professionnel
- ⇒ Après une classe de Seconde Générale et Technologique

CONTENU DE LA FORMATION

Deux années de formation qui se partagent entre de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel et complétées par 14 semaines de stage (1^{ère} année : 11 sem. – 2^{ème} année : 3 sem.)

ENSEIGNEMENT GENERAL	HORAIRE HEB.	MODULES PROFESSIONNELS : 658 H
Français	2 h	MP1 : Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers
Documentation	0,5 h	MP2 : Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagements paysagers
LV (anglais ou espagnol)	1,75 h	MP 3 : Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers
Histoire Géographie	1,5 h	MP 4 : Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers
Education Socioculturelle	1,5 h	MP 5 : Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers
EPS	2 h	MAP : Module d'Adaptation Professionnelle : « Gestion des déchets » ou « Réaliser ou entretenir un aménagement paysager avec une certaine valeur patrimoniale »
Biologie	1,25 h	
Mathématiques	2 h	
Physique Chimie	1,25 h	
Informatique	0,5 h	
Enseignement facultatif : Rugby		

Des séquences pluridisciplinaires, des travaux pratiques encadrés, un chantier école ainsi qu'une formation au Brevet de Secourisme Sauveteur au Travail rendent la formation plus concrète

EXAMEN

Contrôle en cours de formation (CCF) et examen en fin de Terminale (4 épreuves)

DEBOUCHES ET POURSUITE D'ETUDES

Les titulaires du Baccalauréat Professionnel peuvent :

- ⇒ s'orienter vers **le marché de l'emploi** :
 - . dans le secteur privé : dans des entreprises paysagistes (création d'aménagements paysagers ; travaux de végétalisation ; travaux d'entretien d'espaces verts
 - . en secteur public et collectivités territoriales : services d'espaces verts en charge de la gestion d'espaces urbains : places, squares, espaces sportifs, voiries.
- ⇒ préparer un **certificat de spécialisation**
- ⇒ **poursuivre les études en Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA)**